

Séance du 16/01/2025

Date de convocation : 13/12/2024

Présidence : Jérôme END

Présents et représentés : 7 présents et 5 représentés

Suffrages exprimés : 12

Nombre de voix : 12

Majorité absolue : 7

Pour : 12 voix : 12

Contre : 0

Abstention : 0

## BUREAU SYNDICAL

### Délibération n° BS-25-01

#### Ouverture du poste de Chargé de mission « Forêt et biodiversité » aux grades d'Attaché, d'Ingénieur, de Technicien et Technicien Principal de 2ème classe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5721-2 et L 5211-11,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 août 2002 portant création du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine,  
Vu les statuts dudit Syndicat,  
Vu la Charte du Parc naturel régional de Lorraine,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'ouverture d'un poste permanent de chargé(e) de mission « Forêt et biodiversité » sur les grades d'ingénieur et d'attaché en catégorie A et de Technicien et Technicien Principal de 2ème classe en catégorie B, à temps complet, pour une durée de service hebdomadaire de 35 heures, à compter du 16 janvier 2025. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il peut être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.
- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs en conséquence.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait à Pont-à-Mousson, le 16 janvier 2025  
Le Président du Parc naturel régional de Lorraine  
Jérôme END

PUBLICATION/NOTIFICATION LE :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission aux services de l'Etat.

Parc naturel régional de Lorraine  
**Bureau Syndical**  
Réunion du 16 janvier 2025

**RAPPORT DU PRÉSIDENT**

**Objet : Ressources Humaines /** Ouverture du poste de Chargé de mission « Forêt et biodiversité » aux grades d'Attaché, d'Ingénieur, de Technicien et Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe

L'agent occupant le poste de chargé de mission « Forêt et biodiversité » au sein du Parc, a quitté ses fonctions le 20 juillet 2024 dans le cadre d'une disponibilité pour raison familiale.

Un recrutement est en cours pour pallier cette absence.

Les qualifications requises et les missions du poste correspondent aux domaines de compétences des cadres d'emplois des Techniciens, attachés et des ingénieurs territoriaux.

Par délibération en date du 7 juillet 2008, le Comité Syndical du Parc a ouvert le poste sur le grade de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Au regard des qualifications requises, il vous est proposé d'ouvrir le poste sur les grades d'Attaché, d'Ingénieur, de Technicien et Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Pour accéder au grade d'ingénieur territorial, l'agent devra justifier d'un diplôme d'ingénieur, d'architecte ou d'un autre diplôme scientifique et technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 5 ans d'études supérieures après le bac.

Pour accéder au grade d'Attaché territorial, l'agent devra justifier d'un diplôme de niveau VI (Bac +3). Pour accéder au grade de Technicien l'agent devra justifier d'un baccalauréat technologique ou professionnel ou d'un diplôme homologué de niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle.

Pour accéder au grade de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe, l'agent devra justifier d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologuée au niveau V.

Le poste est rattaché au chef du Pôle Connaissance et préservation des milieux naturels.  
Les crédits sont inscrits au BP 2025.

*Après en avoir délibéré, il vous est proposé :*

- **D'OUVRI**R le poste permanent de Chargé(e) de mission « Forêt et biodiversité » sur les grades d'ingénieur et d'attaché en catégorie A et de Technicien et Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe en catégorie B, à temps complet, pour une durée de service hebdomadaire de 35 heures, à compter du 16 janvier 2025. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il peut être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence,
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Président  
Jérôme END

Séance du 16/01/2025

Date de convocation : 13/12/2024

Présidence : Jérôme END

Présents et représentés : 7 présents et 5 représentés

Suffrages exprimés : 12

Nombre de voix : 12

Majorité absolue : 7

Pour : 12 voix : 12 Contre : 0 Abstention : 0

## BUREAU SYNDICAL

### Délibération n° BS-25-02

#### Ouverture du poste de Chargé de mission « Natura 2000 » aux grades d'Attaché et d'Ingénieur territorial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5721-2 et L 5211-11,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 août 2002 portant création du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine,  
Vu les statuts dudit Syndicat,  
Vu la Charte du Parc naturel régional de Lorraine,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'ouverture d'un poste permanent de Chargé de mission « Natura 2000 » sur les grades d'ingénieur et d'attaché territorial, catégorie A, à temps complet, pour une durée de service hebdomadaire de 35 heures, à compter du 16 janvier 2025. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il peut être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.
- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs en conséquence.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait à Pont-à-Mousson, le 16 janvier 2025  
Le Président du Parc naturel régional de Lorraine  
Jérôme END

PUBLICATION/NOTIFICATION LE :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission aux services de l'Etat.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

**Objet : Ressources Humaines** / Ouverture du poste de Chargé de mission « Natura 2000 » aux grades d'Attaché et d'Ingénieur territorial

L'agent occupant le poste de chargé de mission « Natura 2000 » au sein du Parc, pour les sites de Jarny-Mars la Tour, Étangs de Lachaussée et Lac de Madine a quitté ses fonctions le 31 décembre 2024 pour rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations.

Un recrutement est en cours pour pallier cette absence.

Les qualifications requises et les missions du poste correspondent aux domaines de compétences des cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs territoriaux.

Par délibération en date du 3 octobre 2005, le Comité Syndical du Parc a ouvert le poste sur le grade d'Attaché territorial.

Au regard des qualifications requises, il vous est proposé d'ouvrir le poste sur les grades d'attaché et d'ingénieur territoriaux.

Pour accéder au grade d'ingénieur territorial, l'agent devra justifier d'un diplôme d'ingénieur, d'architecte ou d'un autre diplôme scientifique et technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 5 ans d'études supérieures après le bac.

Pour accéder au grade d'Attaché territorial, l'agent devra justifier d'un diplôme de niveau VI (Bac +3).

Le poste est rattaché au chef du Pôle Connaissance et préservation des milieux naturels.

Les crédits sont inscrits au BP 2025.

*Après en avoir délibéré, il vous est proposé :*

- **D'OUVRI**R le poste permanent de Chargé de mission « Natura 2000 » sur les grades d'ingénieur et d'attaché territorial, catégorie A, à temps complet, pour une durée de service hebdomadaire de 35 heures, à compter du 16 janvier 2025. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il peut être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.
- **DE MODIFER** le tableau des effectifs en conséquence,
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Président  
Jérôme END

# SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL

Envoyé en préfecture le 20/01/2025

Reçu en préfecture le 20/01/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250116-BS2503-DE

Séance du 16/01/2025

Date de convocation : 13/12/2024

Présidence : Jérôme END

Présents et représentés : 7 présents et 5 représentés

Suffrages exprimés : 12

Nombre de voix : 12

Majorité absolue : 7

Pour : 12 voix : 12 Contre : 0 Abstention : 0

## BUREAU SYNDICAL

### Délibération n° BS-25-03

#### Création d'un poste d'Ingénieur/Attaché territorial Chargé de mission Valorisation des projets INTERREG Horizont Climatic et Sous nos pieds

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5721-2 et L 5211-11,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 août 2002 portant création du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine,  
Vu les statuts dudit Syndicat,  
Vu la Charte du Parc naturel régional de Lorraine,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la création d'un poste permanent de Chargé(e) de mission « Valorisation des projets INTERREG Horizont Climatic et Sous nos pieds » sur les grades d'ingénieur et d'attaché territorial, catégorie A, à temps complet, pour une durée de service hebdomadaire de 35 heures, à compter du 16 janvier 2025. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il peut être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.
- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs en conséquence.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait à Pont-à-Mousson, le 16 janvier 2025  
Le Président du Parc naturel régional de Lorraine  
Jérôme END

PUBLICATION/NOTIFICATION LE :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission aux services de l'Etat.

Parc naturel régional de Lorraine  
**Bureau Syndical**  
 Réunion du 16 janvier 2025

**RAPPORT DU PRÉSIDENT**

**Objet : Ressources Humaines /** Création d'un poste d'Ingénieur/Attaché territorial Chargé de mission Valorisation des projets INTERREG Horizont Climatic et Sous nos pieds

Le Parc naturel régional de Lorraine est engagé dans deux projets INTERREG : Horizont Climatic et Sous nos pieds.

Ces deux projets intègrent des actions de valorisation éducatives ou promotionnelles.

Pour le projet INTERREG Sous nos pieds :

- ✓ Des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable : mise en réseau de structures relais (éducateurs, enseignants, jeunes générations, élèves...), réalisation de matériel de vulgarisation, création d'un module pédagogique commun, organisation de workshops transfrontaliers avec les écoles.
- ✓ Des actions de communication : création d'outils (carte et brochures touristiques), organisation d'événements (éductours transfrontaliers, événements grand public, valorisation des travaux réalisés...).

Pour le projet Horizont Climatic, pour lequel le Parc naturel régional de Lorraine est chef de file :

- ✓ Volet communication : coordination générale de la communication pour le partenariat du projet, définition et mise en œuvre d'une stratégie, conception d'outils promotionnels, mise en place d'une exposition photos mettant en valeurs des clichés issus de l'Observatoire Photographique des Paysages ;
- ✓ Volet pédagogique : conception d'outils et de modules éducatifs sur l'évolution des paysages face au changement climatique à destination des scolaires, organisation d'animations en classes, mise en place d'actions de sensibilisation s'appuyant sur le réseau de points de vue et belvédères en cours de constitution.

Pour mener à bien ces actions, du temps de travail des chargés de mission du Parc a été inscrits à hauteur de :

- 0,5 ETP pour le volet Éducation,
- 0,3 ETP pour le volet Communication.

Le PnrL s'est engagé à mettre en œuvre les actions inscrites dans les projets INTERREG. Au regard des projets en cours au PnrL et des charges de travail actuelles des agents déjà en poste, il est nécessaire de recruter un agent dont la mission sera : l'accompagnement des actions liées à la communication et aux volets pédagogiques des 2 projets INTERREG Horizont Climatic et Sous nos pieds.

Plan de financement prévisionnel :

**Dépenses prévisionnelles annuelles**

Salaires et charges : 45 000 €

**Financeurs :**

FEDER : 27 000€ (60%)

Autofinancement PnrL : 18 000€ (40%)

Au regard des qualifications requises, il vous est proposé d'ouvrir le poste sur les grades d'attaché et d'ingénieur territoriaux.

Envoyé en préfecture le 20/01/2025

Reçu en préfecture le 20/01/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250116-BS2503-DE

Pour accéder au grade d'ingénieur territorial, l'agent devra justifier d'un diplôme d'ingénieur, d'architecte ou d'un autre diplôme scientifique et technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 5 ans d'études supérieures après le bac.

Pour accéder au grade d'Attaché territorial, l'agent devra justifier d'un diplôme de niveau VI (Bac +3).

Le poste est rattaché à la cheffe du Pôle Valorisation Sensibilisation.

Les crédits sont inscrits au BP 2025.

*Après en avoir délibéré, il vous est proposé :*

- **DE CRÉER** un poste permanent de Chargé(e) de mission « Valorisation des projets INTERREG Horizon Climatic et Sous nos pieds » sur les grades d'ingénieur et d'attaché territorial, catégorie A, à temps complet, pour une durée de service hebdomadaire de 35 heures, à compter du 16 janvier 2025. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il peut être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence,
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.



Le Président  
Jérôme END

# SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL

Envoyé en préfecture le 20/01/2025

Reçu en préfecture le 20/01/2025

Publié le

ID : 054-255403719-20250116-BS2505-DE

Séance du 16/01/2025

Date de convocation : 13/12/2024

Présidence : Jérôme END

Présents et représentés : 7 présents et 5 représentés

Suffrages exprimés : 12

Nombre de voix : 12

Majorité absolue : 7

Pour : 12 voix : 12 Contre : 0 Abstention : 0

## BUREAU SYNDICAL

### Délibération n° BS-25-05

#### Création d'un poste permanent d'Ingénieur Territorial « Chef du Pôle Connaissance et préservation des milieux naturels »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5721-2 et L 5211-11,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 août 2002 portant création du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine,  
Vu les statuts dudit Syndicat,  
Vu la Charte du Parc naturel régional de Lorraine,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la création d'un poste permanent, à compter du 16 janvier 2025, sur le grade d'Ingénieur Territorial, échelon 7, à temps plein, pour une durée de service hebdomadaire de 35 heures, pour occuper les fonctions de « Chef de Pôle Connaissance et préservation des milieux naturels ». Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires.
- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs en conséquence.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait à Pont-à-Mousson, le 16 janvier 2025  
Le Président du Parc naturel régional de Lorraine  
Jérôme END

PUBLICATION/NOTIFICATION LE :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission aux services de l'Etat.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

**Objet : Ressources Humaines /** Création d'un poste permanent d'Ingénieur Territorial « Chef du Pôle Connaissance et préservation des milieux naturels »

En 2024, le Parc naturel régional de Lorraine a proposé le dossier de Laurent GODÉ, chef du Pôle Connaissance et préservation des milieux naturels (actuellement fonctionnaire au grade de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe), au titre de la promotion interne, en Catégorie A, sur le grade d'Ingénieur territorial.

Laurent GODÉ a passé un entretien le 9 septembre 2024, lors duquel ont été évaluées : son aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé ainsi que sa capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues.

À la suite de cet entretien, Laurent GODE a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'Ingénieur territorial.

Afin de nommer Laurent GODÉ dans le grade d'Ingénieur territorial, il vous est proposé de créer un poste permanent au grade d'Ingénieur Territorial (Catégorie A), échelon 7, à temps plein, à compter du 16 janvier 2025, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Les missions sont les suivantes :

- Coordonner et encadrer le Pôle Connaissance et préservation des milieux naturels.
- Proposer les orientations et les actions du Parc dans le domaine de l'environnement et ce, en application des objectifs fixés par le Président.
- Préparer le budget du Pôle et rechercher des partenariats et financements.
- Conduire les opérations relevant du Pôle Connaissance et préservation des milieux naturels.
- Rechercher et consolider les partenariats et les traduire dans des conventions.
- Préparer les rapports aux comités et bureaux syndicaux relevant de son champ de compétences.
- Assurer le lien avec le Vice-Président référent.
- Préparer et animer la commission Environnement.
- Participer aux comités de Direction.
- Représenter le Parc aux réunions techniques concernant le Pôle.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires exclusivement.

Le poste sera placé sous la responsabilité du Directeur du Parc naturel régional de Lorraine.

Les crédits sont inscrits au BP 2025.

*Après en avoir délibéré, il vous est proposé :*

- de **CRÉER** un poste permanent, à compter du 16 janvier 2025, sur le grade d'Ingénieur Territorial, échelon 7, à temps plein, pour une durée de service hebdomadaire de 35 heures, pour occuper les fonctions de « Chef de Pôle Connaissance et préservation des milieux naturels ». Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires.
- de **MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.
- d'**AUTORISER** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Président  
Jérôme END

Séance du 16/01/2025

Date de convocation : 13/12/2024

Présidence : Jérôme END

Présents et représentés : 7 présents et 5 représentés

Suffrages exprimés : 12

Nombre de voix : 12

Majorité absolue : 7

Pour : 12 voix : 12 Contre : 0 Abstention : 0

## BUREAU SYNDICAL

### Délibération n° BS-25-06

#### Cession d'un véhicule

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5721-2 et L 5211-11,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 août 2002 portant création du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine,  
Vu les statuts dudit Syndicat,  
Vu la Charte du Parc naturel régional de Lorraine,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la cession du véhicule Toyota YARIS n°2016/2182/765 à l'entreprise RNO BYMYCAR de NANCY pour un montant de 5 560.00 € TTC.
- **APPROUVE** la sortie du véhicule Toyota YARIS de l'inventaire du Parc naturel régional de Lorraine.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait à Pont-à-Mousson, le 16 janvier 2025  
Le Président du Parc naturel régional de Lorraine  
Jérôme END

PUBLICATION/NOTIFICATION LE :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission aux services de l'Etat.

Parc naturel régional de Lorraine  
**Bureau Syndical**  
Réunion du 16 janvier 2025

**RAPPORT DU PRESIDENT**

**Objet : Finances / Cession d'un véhicule**

Le Parc naturel régional de Lorraine a mis en place une politique de renouvellement des biens de la collectivité, politique en adéquation avec les durées d'amortissement des biens.

En décembre 2024, le véhicule Toyota YARIS a été remplacé par un véhicule Dacia DUSTER neuf dans le cadre du marché 2024-14 "Acquisition d'un véhicule avec reprise pour le Parc naturel régional de Lorraine".

Une proposition de reprise du véhicule Toyota YARIS faite par l'entreprise RNO BYMYCAR de Nancy, pour un montant de 5 560,00 € TTC a été acceptée dans le cadre de ce même marché.

Afin de réaliser cette cession, il convient de sortir ce bien de l'inventaire, inscrit sous le numéro d'inventaire 2016/2182/765 et d'en informer le comptable public afin qu'il effectue la sortie de l'actif de ce même bien.

La recette liée à cette cession sera inscrite au BP 2025 - chapitre 024.

*Après en avoir délibéré, il vous est proposé :*

- **D'APPROUVER** la cession du véhicule Toyota YARIS n°2016/2182/765 à l'entreprise RNO BYMYCAR de NANCY pour un montant de 5 560.00 € TTC.
- **D'APPROUVER** la sortie du véhicule Toyota YARIS de l'inventaire du Parc naturel régional de Lorraine.
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Le Président  
Jérôme END